

COMMUNE DE MANHOUE

Extrait du Procès-verbal du Registre des Délibérations

Nombre de conseillers élus : **11**
Conseillers en fonction : **08**
Conseillers présents : **05**

Date de la convocation
20/03/2024
Date d'affichage
20/03/2024

Séance du Vendredi 28 mars 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en la salle communale, après convocations légales, sous la Présidence de M. KARMANN Nicolas, Maire

Présents : ANTOINE François, RORET Christelle, RONGEOT Hervé, ANTOINE Pauline.

Absents excusés : POKORSKI Thomas, BASTIEN Jean Marc, ANTOINE Florent.

4 - Vote des taux des deux taxes directes locales pour 2024 :

Le Maire rappelle qu'il convient de délibérer spécifiquement sur les taux de la fiscalité directe locale, en sus de la délibération approuvant le budget principal.

Pour	05
Contre	0
Abstention	0

Compte tenu du contexte économique actuel, le Maire propose de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale en 2024.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de retenir les taux des taxes directes locales, comme suit :

Taxe habitation	16.78%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25.05%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	27.43%

Pour extrait conforme
Le Maire

Nicolas KARMANN